

## **PROPOSITION DE RESOLUTION**

### **visant à mettre fin au lancement d'un appel à candidatures pour un quatrième opérateur sur le marché des télécommunications belge**

Déposée par Olivier MAINGAIN et Véronique CAPRASSE

#### **Résumé**

Le plan de transformation de Proximus - lequel prévoit, sur une période de trois ans, la suppression de 1.900 emplois et 1.250 engagements en vue d'investir dans les services digitaux - confirme les craintes d'importantes suppressions d'emplois liées à l'arrivée d'un quatrième opérateur télécoms telle que voulue par le gouvernement fédéral.

Constatant que cette arrivée s'accompagnera d'autres effets néfastes pour notre économie et notre environnement, la présente proposition vise à interrompre le projet de lancement d'un quatrième opérateur dans le secteur des télécommunications pour le remplacer par une politique favorisant les investissements dans un secteur en pleine mutation et déjà suffisamment sous pression.

#### **Développements**

Le 10 janvier 2018, Proximus a confirmé son plan de transformation validé lors de son conseil d'administration du 8 janvier, lequel prévoit, sur une période de trois ans, la suppression de 1.900 emplois et 1.250 engagements en vue d'investir dans les services digitaux.

Ce plan intervient alors que le gouvernement fédéral a annoncé, par la voix de son Ministre des télécommunications en juin 2018, le lancement d'un appel à candidatures pour un quatrième opérateur de télécommunications, aux côtés des trois opérateurs actuels: Orange, Telenet et Proximus.

L'objectif poursuivi par le lancement de ce quatrième opérateur est d'augmenter la concurrence sur le marché des télécommunications. Le gouvernement estime en effet que cette concurrence accrue aura automatiquement pour effet une diminution nette des prix et une offre plus large de services.

Le gouvernement a par conséquent déposé cinq projets d'arrêtés royaux concernant les réseaux mobiles publics, lesquels prévoient un cadre réglementaire d'aide à l'entrée d'un

quatrième opérateur télécoms. Ceux-ci ont été discutés lors de différents comités de concertation avec les représentants des entités fédérées en novembre et décembre 2018.

En vue du comité de concertation du 7 décembre, le Ministre bruxellois de l'Economie a fait connaître son opposition à ce projet, sans aucune réponse du gouvernement fédéral.

Le rejet de ce projet repose pourtant sur des études sérieuses menées d'une part par Agoria, la fédération des entreprises technologiques, et d'autre part par HSBC, le groupe bancaire international britannique.

Dans son étude, Agoria souligne les effets déstabilisateurs d'un quatrième opérateur sur le marché des télécommunications en Belgique et singulièrement à Bruxelles:

- la diminution des investissements réalisés par les trois opérateurs actuels et par conséquent une diminution des fréquences et de la qualité de leurs services (vitesse de téléchargement, couverture du réseau, latence)
- la mise en danger du déploiement de la 5G: alors que les normes d'émissions actuelles en Flandre et en Wallonie ainsi que les nouvelles normes en préparation au sein de la Région bruxelloise ne permettront déjà qu'un déploiement limité de la 5G, l'arrivée d'un quatrième opérateur réduira la part de la norme disponible pour chaque opérateur et rendra impossibles le déploiement de la 5G ainsi que la continuité du développement actuel de la 4G.
- l'installation de nouvelles antennes, sachant que les trois opérateurs actuels disposent déjà de 3.000 à 4.500 sites afin d'assurer la couverture du territoire belge et que le principe de précaution nous impose de les limiter au strict nécessaire
- une importante perte d'emplois: l'arrivée d'un quatrième opérateur entraînera une concurrence déloyale entre opérateurs (le quatrième opérateur bénéficie de conditions particulièrement favorables: un paquet de spectre réservé couvrant les bandes de fréquences existantes et nouvelles, l'obligation de ne couvrir que 20% de la population les premières années, la possibilité de concentrer ses investissements uniquement sur la 4G et la 5G) et par conséquent une perte d'emplois chez les opérateurs concurrents. Ces derniers devront en effet compenser les prix que pourra proposer, à court terme, le quatrième nouvel opérateur.

Ce dernier point retient particulièrement notre attention puisqu'en France, l'arrivée d'un quatrième opérateur (l'opérateur *Free Iliad*) a effectivement conduit à la suppression de 30.000 emplois directs et indirects.

Au niveau belge, Agoria estime cette perte à 6.000 à 8.000 personnes, ce qui équivaldrait à des drames sociaux comparables à ceux de Caterpillar Gosselies, Renault Vilvorde et Arcelor Mittal.

Dans son étude, HSBC exprime les mêmes préoccupations: réduction des profits et des investissements, diminution de la qualité des services, mais aussi perte sensible d'emplois.<sup>1</sup>

La banque rappelle ainsi qu'en France, Bouygues Telecom a réduit ses effectifs de plus d'un tiers entre 2012 et 2015, après l'entrée d'un quatrième opérateur: *Iliad*. Entre 2016 et 2018, SFR a quant à lui dû réduire ses effectifs de 5.000 personnes afin de restructurer ses coûts et de mieux résister à la pression concurrentielle.

Une inquiétude partagée par les syndicats mais aussi par la Chambre de commerce et d'industrie à Bruxelles, dont l'administrateur délégué a déclaré que *“l'arrivée d'un quatrième opérateur, globalement, ne sera probablement pas une bonne affaire, ni pour le client, ni pour l'économie belge, ni pour Bruxelles.”*<sup>2</sup>

Par conséquent, et compte tenu des études en présence et de l'inquiétude de la Région bruxelloise, de la BECI, et des syndicats, la présente proposition vise à interrompre le projet de lancement d'un quatrième opérateur dans le secteur des télécommunications pour le remplacer par une politique favorisant les investissements dans un secteur en pleine mutation et déjà suffisamment sous pression.

Olivier MAINGAIN (DéFI)  
Véronique CAPRASSE (DéFI)

Le 22 janvier 2019

---

<sup>1</sup> “Un quatrième opérateur, la mauvaise affaire?”, Le Soir, 10 janvier 2019.

<sup>2</sup> L'arrivée d'un 4e opérateur mobile est-elle dans l'intérêt des clients?, Carte blanche d'[Olivier Willocx](#), administrateur délégué du BECI, parue dans l'Echo du 17 novembre 2018.

## PROPOSITION DE RESOLUTION

La Chambre des représentants:

Vu la loi du 13 juin 2005 relative aux communications électroniques

Vu loi du 17 janvier 2003 relative au statut du régulateur des secteurs des postes et des télécommunications belge

Vu les cinq projets d'arrêtés royaux concernant les réseaux mobiles publics

Vu les comités de concertation des 7 novembre et 19 décembre 2018 ayant pour ordre du jour l'examen de ces arrêtés royaux, celui du 19 décembre ayant été annulé en raison de la démission du Premier Ministre

Vu l'étude de l'IBPT du 12 septembre 2018 concernant l'impact des normes de rayonnement bruxelloises sur le développement des réseaux mobiles

Vu l'étude d'impact de l'IBPT du 26 juin 2018 concernant un quatrième opérateur de réseau mobile sur le marché mobile belge<sup>3</sup>

Vu la note d'Agoria sur les "Effets déstabilisateurs d'un quatrième opérateur sur le marché des télécommunications en Belgique"

Vu le Protocole d'accord signé par le Gouvernement bruxellois et les opérateurs télécoms le 19 juillet 2018 afin de faire de Bruxelles la première ville 5 G en Belgique en 2020

Vu les efforts actuellement menés par la Région wallonne dans le cadre de Digital Wallonia<sup>4</sup>

Considérant que 76% des utilisateurs se déclarent satisfaits à totalement satisfaits des prix offerts en Belgique par leur opérateur mobile et que 80% des utilisateurs se déclarent satisfaits à très satisfaits de la qualité du service offert par son opérateur de services télécoms

Considérant que la tendance européenne est à la consolidation des opérateurs puisque, depuis 2010, le nombre de pays européens disposant de trois opérateurs ou moins est passé de 23 à 29.

---

3

[https://www.bipt.be/public/files/fr/22539/Etude%20d'impact%20march%C3%A9%20mobile%20FR\\_120718.pdf](https://www.bipt.be/public/files/fr/22539/Etude%20d'impact%20march%C3%A9%20mobile%20FR_120718.pdf)

<sup>4</sup> "Un quatrième opérateur télécom mobile ferait mal à la Wallonie", carte blanche de Pierre Rion, président du Conseil numérique wallon, *La Libre*, 25 octobre 2018.

Considérant que l'Union européenne a soutenu en décembre 2018 la fusion de Tele-2 et T-mobile aux Pays-Bas, passant ainsi de quatre à trois opérateurs, en raison des investissements nécessaires pour le développement de la 5G

Considérant que, selon l'étude d'impact de l'IBPT, les opérateurs existants devront "s'adapter" à la nouvelle situation après la mise aux enchères

Considérant qu'un réseau 5G de qualité est indispensable pour faire de nos communes des "smart cities"

Considérant que la bande de fréquences 3.x GHz a été désignée comme étant la "first primary band for 5G" par le RSPG, le groupe d'experts qui assiste la Commission européenne en matière de politique relative aux fréquences

Considérant que des milliards d'objets connectés sont attendus à l'horizon 2030.

Considérant que la Belgique fait partie des pays européens offrant les meilleurs services télécoms mobiles et doit le rester

Considérant qu'une diminution éventuelle et en tout cas à court terme des prix qu'impliquerait l'arrivée d'un quatrième opérateur s'accompagnera inévitablement d'une baisse notable de la capacité d'investissements des opérateurs télécoms

Considérant que cette diminution d'investissements s'observera d'abord dans les zones les plus rurales du pays, en Wallonie, entraînant une couverture et une qualité moindres du réseau mobile.

Considérant que les opérateurs actuels doivent continuer d'investir dans le développement des technologies futures ainsi que dans la maîtrise de la croissance exponentielle des données/data

Considérant que les conditions émises à l'entrée d'un quatrième opérateur sont discriminatoires et constituent ainsi une distorsion de la concurrence sur le marché des télécommunications

Considérant que, selon l'étude de l'IBPT, *"l'un des principaux défis auxquels un éventuel quatrième opérateur sera confronté est l'acquisition des permis de bâtir et d'environnement nécessaires pour les sites, pylônes et antennes."*

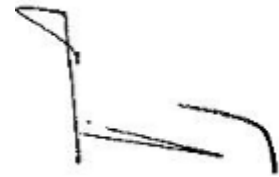
Considérant que le déploiement de nouvelles antennes gsm sur le territoire belge s'oppose à un environnement sain tel que prévu par l'article 23 de la Constitution belge

Considérant que l'IPBT a toujours plaidé pour la hausse des normes d'émission et n'a par conséquent pas l'objectivité nécessaire pour analyser l'impact de l'arrivée d'un quatrième opérateur dans le secteur des télécommunications

**DEMANDE AU GOUVERNEMENT FEDERAL:**

- de mettre fin au lancement d'un appel à candidatures pour un quatrième opérateur de télécommunications
- de faire réaliser, par un organisme indépendant, une étude d'impact économique et environnemental complète relative à l'entrée d'un 4<sup>e</sup> opérateur, celle-ci devant notamment comprendre une comparaison du marché belge avec les marchés néerlandais, français et allemand
- d'établir, sur la base de cette étude, une feuille de route quant aux investissements à consolider et à réaliser dans le secteurs des télécommunications

Olivier MAINGAIN (DéFI)  
Véronique CAPRASSE (DéFI)

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'V. Caprasse', written in a cursive style.